

DECHETS NON RECYCLABLES

A DEPOSER DANS LE BAC GRIS



CONSIGNES :

- Tous les déchets doivent être déposés dans des sacs poubelle fermés
- Les bacs doivent pouvoir se fermer correctement
- Tous les sacs posés en dehors des bacs attribués ne seront pas collectés



DECHETS AUTORISES

- Polystyrène
- Vaisselle cassée
- Balayures
- Feuillard (cerclage)
- Déchets souillés
- Restes alimentaires
- Mouchoirs (sinon compostage)
- Essuie tout (sinon compostage)
- Autres déchets non recyclables assimilables aux ordures ménagères



DECHETS REFUSES

- Végétaux
- Gravats
- Appareils électroniques
- Textiles
- Déchets dangereux
- Emballages en verre
- Ampoules et lampes
- Cartons
- Emballages en plastique
- Les papiers

MODALITES D'ACCES EN DECHETTERIE

INFORMATION ET DEMANDE DE TITRE D'ACCÈS EN CONTACTANT LE SERVICE DECHETS MENAGERS AU 02 47 25 55 50 OU FAITES VOTRE DEMANDE DE CARTE D'ACCÈS SUR : <https://www.touraineestvallees.fr/pour-les-professionnels/> (FORMULAIRE À REMPLIR)